

Et que soit adressé au Sénat un message informant Leurs Honneurs de ce qui précède.—*Le président du Conseil privé.*

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les six questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 78—*M. Orlikow*

Quelle échelle de traitement commandaient au 1^{er} janvier 1957, 1962, 1967, 1969 et 1970, les postes de sous-ministre et de sous-ministre adjoint ou les postes équivalents de chaque ministère, société de la Couronne ou organisme d'État? (Document parlementaire n° 283-2/78).

N° 615—*M. Howard (Skeena)*

Combien de Livres blancs ont été préparés par le gouvernement et rendus publics depuis le 1^{er} juillet 1968 et quel est le titre de chaque Livre blanc, le nombre d'exemplaires imprimés ou reproduits et le coût a) de l'impression ou de la reproduction, b) de la distribution? (Document parlementaire n° 283-2/615).

N° 882—*M. Robinson*

1. Pour chacune des années 1960 à 1970 inclusivement, quelle a été la somme globale des prêts ou des subventions accordés pour le logement des personnes âgées?

2. Où est situé chacun des logis et à combien se chiffrait chaque subvention ou prêt?

3. Combien de subventions ou de prêts prévoit-on pour les années 1971 et 1972 et où seront situés les logis? (Document parlementaire n° 283-2/882).

N° 1020—*M. Korchinski*

1. Aux termes de la politique aux recettes provenant de la vente des céréales, quelles ont été les recettes globales annuelles depuis 1956, y compris le chiffre estimatif pour 1970?

2. Quelle a été la moyenne annuelle au cours des cinq années précédentes?

3. Combien a-t-on payé pour l'entreposage au cours de chacune des années, y compris la somme estimative pour 1970?

4. D'après la proposition exposée le 29 octobre 1970 dans le programme de stabilisation des recettes provenant de la vente des céréales, quelle a été la contribution du gouvernement, et pendant quelles années ce programme a-t-il été en vigueur depuis 1956, y compris les chiffres estimatifs pour l'année 1970? (Document parlementaire n° 283-2/1020).

N° 1076—*M. Macquarrie*

1. Au cours des douze derniers mois combien d'employés à temps complet du gouvernement du Canada ont dû quitter leur emploi avant l'âge de la retraite à l'Île du Prince-Édouard?

2. Combien d'années de service chacun des employés avait-il accumulées?

3. Quel était l'âge de chacun d'entre eux?

4. Dans combien de cas a-t-on offert un autre emploi à ces employés a) dans quel centre et b) à quel salaire?

5. Pour quelles raisons les fonctionnaires susmentionnés ont-ils dû quitter leur emploi? (Document parlementaire n° 283-2/1076).

N° 1077—*M. Mazankowski*

L'ACDI a-t-elle accordé des prêts ou des subventions aux pays francophones au cours des années financières 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970 et, dans l'affirmative, a) à quels pays, b) quelle somme a-t-elle accordée dans chaque cas, c) pour quels programmes? (Document parlementaire n° 283-2/1077).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacEachen, appuyé par M. Marchand (Langelier),—Que le Bill C-242, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), il est ordonné,—«Que le comité permanent des comptes publics soit autorisé à entendre le ministre de la Défense nationale et le ministre des Approvisionnements et Services au sujet des modifications apportées à la marche à suivre ainsi que des dispositions prises en conformité de l'article 5 du rapport du comité permanent des comptes publics, au paragraphe 101, Radoub et améliorations au HMCS Bonaventure, déposé à la Chambre des communes le 13 mai 1970.»

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles 21 et 27 sont réservés et conservent leur rang.

M. Comeau, appuyé par M. Baldwin, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre l'initiative et de s'assurer la collaboration des provinces pour la convocation d'une conférence nationale portant sur l'unification des normes de l'enseignement primaire et secondaire.—(Avis de motion n° 30).

Il s'élève un débat;